BULLETIN D'INFORMATION ISPB

Avril/Mai 2017

A vos agendas

Pensez à noter ces dates.

Prochaine(s) réunion(s) :

1. Conseil ISPB : Mercredi 07/06/2017 à 17h30
2. Commission de Pédagogie Mercredi 14/06/2017 à 14h
3. Commission de Pédagogie Mercredi 05/07/2017 à 14h
4. Conseil ISPB : Jeudi 06/07/2017 à 17h30 Salle du Conseil

Pour le bulletin

Si vous avez des informations à mettre dans le bulletin, n'hésitez pas à contacter Véronique DOVIS : veronique.dovis@univ-lyon1.fr

Luc ZIMMER Directeur CERMEP – Imagerie du Vivant

cermep
imagerie du vivant

Hospices Civils de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1
INSERM
CNRS
CHU de Saint-Etienne
Université Grenoble Alpes

Le CERMEP-Imagerie du Vivant est une plateforme d'imagerie préclinique et clinique localisée sur le Groupement Hospitalier Est. Il s'agit d'une structure de type privé (GIE) mais dépendant exclusivement de tutelles académiques (INSERM, CNRS, Hospices Civils de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Grenoble Alpes et CHU de Saint-Etienne). Les missions du CERMEP sont d'aider la communauté biomédicale et industrielle à répondre à des questions physiopathologiques, thérapeutiques et cliniques (neurosciences, cardiosciences…) grâce à des outils d'imagerie in vivo. Une centaine de protocoles de recherche sont actuellement menés au CERMEP chez l'animal, le volontaire ou le patient.

Le personnel du CERMEP est essentiellement composé d'une vingtaine d'assistant ingénieurs, ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche, de deux radiopharmaciens et de personnel administratif. Le CERMEP dispose de huit caméras précliniques et cliniques de différentes modalités d'imagerie (TEP, IRM, scanner X, MEG). L'imagerie nucléaire est renforcée par la présence d'un cyclotron sur le site, ainsi que d'un laboratoire de radiochimie-radiopharmacie permettant la production de radiopharmaceutiques utilisables chez l'animal et l'homme. Enfin, le CERMEP est l'un des premiers sites européens à avoir été équipé d'une caméra hybride clinique TEP-IRM et d'un scanner spectral.

Cyclotron

Radiochimie

Caméra TEP

Caméra TEP-IRM

Scanner Spectral

Caméra microIRM

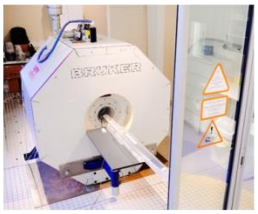

Caméra microTEP

Caméra IRM 3T

Caméra IRM 1.5T

Caméra MEG

Luc ZIMMER

ISPB Faculté de Pharmacie de Lyon

L'International : un pôle en plein développement pour les étudiants de l'ISPB

1 - Conscient de la place de l'international dans une filière qui s'ouvre de plus en plus sur le monde, les étudiants de l'ISPB ont entrepris par le biais de l'AAEPL (Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de Lyon) le développement de leurs relations avec l'EPSA (Europeean Pharmaceutical Students' Association) et l'IPSF (International Pharmaceutical Students' Association) qui sont les 2 associations qui représentent les étudiants en pharmacie à travers l'Europe et le monde.

2 - Plusieurs projets ont été entrepris dès la rentrée 2016 notamment avec la nomination d'un délégué chargé des relations internationales qui a pour mission de servir de lien avec ces associations. Ceci s'est concrétisé par l'organisation d'un Twinnet qui est un projet d'échange entre facultés de pharmacie européennes soutenu par l'EPSA en s'associant à l'AFOP (Association des Etudiants en Pharmacie d'Autriche). Cela s'est traduit par la visite d'une trentaine d'étudiants lyonnais à Vienne du 04 au 11 janvier 2017 avec au programme de cet échange académique la découverte des études de pharmacie en Autriche par la visite de la faculté de Vienne, des différents laboratoires de recherches, du Josephinum (musée d'Histoire de la médecine) ainsi que du jardin botanique de Schönbrunn. La délégation lyonnaise a eu l'occasion de visiter une industrie pharmaceutique et de découvrir le patrimoine historique de Vienne notamment le Château de Schönbrunn, Gloriette, le Staatsoper ainsi que différents musées. Les étudiants ont aussi participé à des EPSA Trainings qui sont des ateliers animés par des trainers formés par l'EPSA dont le but est de développer leurs softs skills ; des compétences primordiales dans le monde professionnel.

3 - Une délégation viennoise a aussi visité Lyon du 22 au 28 mars 2017 où les étudiants ont pu découvrir le système éducatif français avec une visite de la faculté de Lyon ainsi que de ses laboratoires, d'une exposition sur la pharmacie militaire, la visite d'une officine sise à Villeurbanne ainsi que le site de recherche et de production Sanofi-Pasteur de Marcy l'Etoile. Une conférence sur le thème de la place du pharmacien dans la vaccination a été animée par le Dr Anne Sophie Malachane à la faculté qui s'est suivi d'un débat riche autour de ce sujet, la région Auvergne Rhône Alpes étant une des régions pilote dans le programme d'expérimentation de la vaccination à l'officine. Un EPSA Training animé par Viktoria Jungreithmayr, EPSA Mobility Coordinator sur le thème ''Communication and group dynamic'' et ''Conflict solving'' a été organisé. Cela a aussi été l'occasion de faire découvrir le patrimoine culturel et touristique lyonnais par la visite de l'hôtel de ville, le musée des confluences, la basilique de Notre Dame de Fourvière ainsi que des différents quartiers de Lyon.

4. Cet échange a permis un rapprochement certain entre les étudiants des deux facultés avec une réelle ouverture d'esprit aux autres cultures européennes.

5. Plusieurs étudiants lyonnais ont aussi participé aux congrès de l'EPSA à Helsinki, Finlande en avril, Cluj Napoca, Roumanie en novembre 2016 ainsi qu'à Kranjska Gora, Slovénie en avril 2017. Deux étudiants participeront également au congrès annuel de l'IPSF à Taipei, Taiwan en août prochain, l'occasion d'être au point sur l'actualité concernant les études et le milieu professionnel ainsi qu'acquérir des compétences nécessaires pour faire évoluer les services à l'étudiant proposés par l'association à l'international.
Les étudiants ont aussi développé un système de parrainage des Erasmus venant à Lyon ainsi qu'un guide pour une meilleure intégration des étudiants étrangers dans le cadre des différents échanges académiques proposé par l'ISPB.

6. L'AAEPL participe également au programme SEP (Student Exchange program) de l'IPSF, 2 étudiants lyonnais pourront ainsi faire un stage en Jordanie et en Serbie et 6 étudiants étrangers venants des différents coins de la planète ; Algérie, Canada, Egypte et Pologne pourront faire un stage dans différents secteurs de la pharmacie à Lyon.

L'AAEPL prévoit également plusieurs évènements pour l'année universitaire 2017/2018 et remercie l'ISPB ainsi que l'UCBL de leur soutien dans tous ces projets entrepris pour les étudiants en pharmacie de Lyon.

Sid Ahmed AMEZIANE
Délégué chargé des relations internationales de l'AAEPL

LA FAC DE PHARMA AVEC L'AMPC (Association des Médecins et Pharmaciens du Cœur)

C'est « avec le cœur » qu'une équipe d'enseignant-chercheurs de l'ISPB a participé le dimanche 23 avril dernier à la 7ème édition de la « Course du cœur » de l'Association des Médecins et Pharmaciens du Cœur, l'APMC.

Après quelques séances d'entraînement, notre équipe était prête à défendre les couleurs (vert pharma, bien sûr ;-) !) de notre faculté.

Engagé(e)s sur des parcours de 6 ou 12 km, les enseignant(e)s se sont fait remarquer par leur participation, très appréciée des étudiant(e)s de la faculté de Pharmacie.

Avant la course,

pendant,

après !

Thierry LOMBERGET

FRAUDE AUX EXAMENS : Et toi, tu ferais quoi ?

Fraude aux examens. Vidéo de sensibilisation Lyon1

Afin de sensibiliser les étudiants aux conséquences de la fraude aux examens, cinq étudiantes de la Faculté de Pharmacie-ISPB ont élaboré le scénario d'une vidéo intitulée « Et toi, tu ferais quoi ? ».
Sous la supervision de l'animateur de la lutte contre la fraude et le plagiat à l'ISPB, Thierry LOMBERGET et de l'enseignant en communication Ronald GUILLOUX, ce film de 3 minutes raconte l'histoire d'étudiants en période de révisions…
Cette vidéo, non moralisatrice et tournée sur le ton d'un humour décalé, montre les conséquences possibles de la fraude aux examens ainsi que les répercussions sur le futur métier de l'étudiant.
Cet outil de sensibilisation est destiné à une large diffusion (*via* la plateforme You Tube), pour tous les étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et au-delà…

Tout ça pour ça… :
https://youtu.be/ugI8kd3Hqvk

Scénario de Margot BOUVAT, Mathilde BRISON, Clémence BRUNET, Marie CALTEAU, Mélissa COURDIER (étudiantes en 3ème année), Ronald GUILLOUX et Thierry LOMBERGET. Tournage/montage/réalisation par le service audiovisuel d'ICAP (innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie).

Avertissement : toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite…

Thierry LOMBERGET

PLH – Projet « Embarquement immédiat pour Ouagadougou » primé au concours PIEED

Qu'Est ce que Le PIEED ? (Prix des Initiatives Étudiantes pour l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale)

Le PIEED est un dispositif mis en place par E&D (Etudiants et Développements) pour soutenir les associations étudiantes qui œuvrent pour la solidarité internationale, en menant des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI).

A concouru, pour cette édition, entre autres :
Pharma Lyon Humanitaire pour son projet « Embarquement immédiat pour Ouagadougou »

Suite à un projet de solidarité internationale au Burkina Faso, l'association souhaite organiser un événement d'ECSI dont l'outil sera un spectacle. Il se déroulera à partir du mois d'octobre et sera gratuit pour tous et toutes. Seront abordées les thématiques des inégalités dans le domaine de la santé, l'interculturalité, la solidarité internationale et l'engagement du citoyen grâce à des scénettes théâtrales, photos, vidéos, lectures de journal de bord et conte. Le spectacle intègrera des moments de débats et d'autres parties plus ludiques et participatives pour inviter le public à réfléchir avec les membres de l'association.

Les lauréat·e·s du PIEED sont là !

Publié le mai 23, 2017 par pieed

Ce vendredi 19 mai 2017, à la Maison des Initiatives Etudiantes de Paris, le jury du PIEED a vu se succéder les 10 associations finalistes du prix des étudiants diffuseurs de solidarité internationale pour présenter leurs projets d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale. Après plusieurs passages qui ont fait s'alterner le stress, la pression, la joie, la bonne humeur, mais surtout la motivation, le jury de la 8ème édition du PIEED a enfin lancé les noms des 5 associations lauréates du PIEED 2017 !

Projet primé

- **1er Prix**=> Pharma Lyon Humanitaire et son projet **« Embarquement immédiat pour Ouagadougou »** :

Il s'agit de la création d'un spectacle de théâtre participatif (théâtre forum, débats mouvants) regroupant différentes formes artistiques (histoire contée, danse, récits, musiques, photos, vidéos), dont l'objectif est de sensibiliser aux conditions de vie au Burkina Faso, et aux différences d'accès au soin entre les pays du Nord et les pays du Sud, ainsi que de susciter l'engagement en solidarité internationale et l'engagement citoyen.

BRAVO à toutes et tous !

Expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière

La vaccination par les pharmaciens est une activité réalisée dans de nombreux pays, d'Europe (Suisse, Belgique, entre autres) ou autre (Canada hors Québec, USA...). Ses résultats sont une augmentation de la couverture vaccinale de la population. En France, la question a été posée, notamment depuis la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) qui a élargi les missions du pharmacien. Un rapport de l'académie nationale de Pharmacie montre également bien les aspects, positifs d'une telle action.
Après de nombreuses négociations, Marisol Touraine a lancé une expérimentation pour la vaccination antigrippale, sur 2 régions pour l'instant : Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Ces deux régions ont été choisies du fait de la faible couverture vaccinale (donc de la progression potentielle de la couverture vaccinale) et de l'utilisation du carnet de vaccination électronique par les professionnels de Santé de ces régions. Un décret est paru le 10 mai 2017, définissant les conditions de vaccination pour cette expérimentation :

Le vaccin antigrippal pourra être administré par un pharmacien à une personne bénéficiant d'une prescription médicale ou bénéficiant d'un bon de prise en charge d'un vaccin antigrippal émis par un organisme d'assurance maladie en respectant les critères d'éligibilité des personnes définis dans l'arrêté.
« Le pharmacien, qui souhaite participer à cette expérimentation en adresse la demande au directeur général de l'Agence Régionale de Santé avec :
- une attestation de conformité à un cahier des charges, relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer cette expérimentation, dont le contenu est fixé par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale ;
- un document attestant la validation d'une formation, délivré par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale. »
Dans cette optique, l'ISPB a mis en place une formation de 1 journée en accord avec les préconisations de l'arrêté. Le projet a été confié à Florence Morfin, PU-PH en Virologie et Audrey Janoly-Dumenil, MCU-PH en qualité, avec le soutien et l'aide d'un conseiller du conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens : Anne-Sophie Malachane. Ces formations concernent les étudiants de 6ème année de la filière officine et les pharmaciens diplômés volontaires. Deux dates sont fixées en juin, 2 en juillet et 2 avant la fin de l'été
Le conseil régional de l'ordre des pharmaciens soutient fortement cette expérimentation et plusieurs réunions avec les pharmaciens d'officine de la région ont été organisées, dont une le 31 mai à Lyon, sur le domaine Rockefeller.
L'ISPB est donc bien présente dans la mise en place de cette expérimentation, en souhaitant qu'elle ait des effets notoires sur la protection contre la grippe saisonnière, qui a été particulièrement mortelle l'hiver dernier.

Rapport de l'académie nationale de Pharmacie :
http://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_FINAL_Role_des_pharmaciens_vaccination_ver_6_2011.02.07_VF_JPC_2.pdf
Décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034676756&categorieLien=id
Christine VINCIGUERRA

Expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, et maïeutique

Fin 2016, un appel à candidature a été lancé pour développer des nouvelles modalités d'accéder aux études médicales sans passer par la PACES (première années commune des études de santé), en compléments à celles déjà déposées et retenues en 2014.

Notre faculté a donc déposé un dossier, concernant uniquement les études de Pharmacie. En effet, contrairement aux expérimentations de 2014 qui devaient concerner les 4 filières, il était possible de déposer en 2016-2017 une expérimentation sur une seule filière. Après les différentes validations au sein de l'ISPB, de l'université Lyon 1 et après des modifications exigées par le ministère, le projet a été accepté et paru dans un arrêté du 2 mai 2017.
Cette expérimentation projette de recruter pour l'accès en deuxième année des études de Pharmacie, des étudiants ayant validé une deuxième année de la licence scientifique de Lyon 1, mention Chimie et Sciences de la vie. Cela permet une diversification du profil initial des étudiants intégrant les études de Pharmacie. Les candidats seront sélectionnés sur un dossier (admissibilité) et pour les candidats admissibles, un entretien de motivation (admission).

Le pourcentage du numerus clausus dédié à cette expérimentation sera de 5 à 15% du numerus clausus Pharmacie de Lyon 1 (actuellement de 168), ce qui représenterait 8 à 24 étudiants. La première année de cette expérimentation concernera 5% du numerus clausus, avec une augmentation progressive en fonction du nombre et de la qualité des candidats, pouvant potentiellement à terme atteindre 15% du numerus clausus. Si le nombre de candidats acceptés est inférieur au nombre de places disponibles, les places restantes seront réintégrées pour les étudiants du concours PACES.
Afin de respecter le principe de 2 chances pour un étudiant pour accéder à une formation, ce dispositif concernera les étudiants de L2 :

- Ayant réalisé 1 année de PACES et s'étant réorienté en licence= 1 possibilité de candidature au dispositif présenté
- En licence Science sans être passé par la PACES : 2 possibilités de candidature durant l'année universitaire de L2 et l'année universitaire de L3.

Les étudiants ayant échoué 2 fois au concours PACES ne pourront pas candidater.
Ce projet sera piloté par un responsable du dispositif, qui participera aux 2 structures suivantes :

- Un groupe de Pilotage, pour évaluer annuellement le bon fonctionnement du dispositif, composé du responsable du dispositif, du directeur ISPB, des responsables des mentions des licences concernées, des responsables pédagogiques des années DFGSP2 et DFGSP3, des responsables des filières professionnalisantes de l'ISPB, d'un personnel BIATSS et des représentants étudiants (un étudiant élus au conseil de l'ISPB, un élu de la CFVU),
- Un groupe de travail dédié à ce dispositif, sous l'égide de la commission de Pédagogie de l'ISPB, qui réalisera un suivi rapproché des étudiants recrutés par ce dispositif grâce à des réunions semestrielles. Ce groupe est composé du responsable du dispositif, des responsables pédagogiques et administratifs des années DFGSP2 et DFGSP3, du Président de la commission de Pédagogie.

Le responsable du dispositif aura également à organiser les épreuves d'admissibilité et admission, et sera l'interlocuteur privilégié des instances universitaires sur le sujet. Un appel à candidature a été lancé pour ce poste de responsable.
Le calendrier de mise en place de cette expérimentation est le suivant :
- mise-en-œuvre du dispositif et inscription des étudiants à partir de la rentrée universitaire 2017-2018,
- organisation du premier jury d'admission en fin d'année universitaire 2017-2018,
- première admission en deuxième année de Pharmacie des premiers étudiants issus du parcours expérimental en septembre 2018.

L'ISPB montre par ce dispositif une volonté de participer à des alternatives de la PACES et de pouvoir recruter des étudiants sur un entretien de motivation, ce qui est impossible par le dispositif PACES.
Arrêté du 2 mai 2017 : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/2/MENS1712752A/jo/texte
Christine VINCIGUERRA

PRESENTATION MEMBRES DU CONSEIL ISPB 2017-2021

Nom - Prénom	
Collège Professeurs	
Stéphanie BRIANCON	
Philippe LAWTON	
François LOCHER	
Thierry LOMBERGET	
Florence MORFIN-SHERPA	
Caroline MOYRET-LALLE	
Michel TOD	
Nadia WALCHSHOFER	

Collège Autres Enseignants Chercheurs	
Didier BLAHA	
Julie-Anne CHEMELLE	
Karim CHIKH	
Laurent ETTOUATI	
David KRYZA	
Sophie LANCELOT	
Sylvie RADIX	
Stéphanie SENTIS	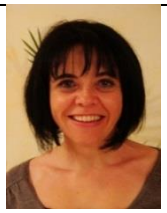

Collège BIATSS	
Karima MEZRAI	
Gilles JOANNARD	

Collège Etudiants Titulaires	Collège Etudiants Suppléants associés
Clément DENNAWI	Lucas STEINER
Valentina FUENZALIDA	Laura PRINCIGALLI
Maxime GUILLAUD 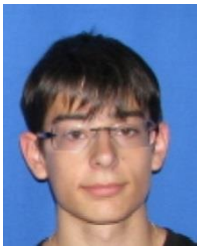	Anass EL ADLY 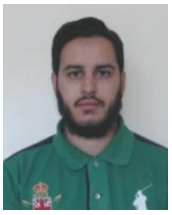
Sabine BERNARD	Heloïse DESTRIAU
Ibrahim EL ASHKAR	Antoine CORNATON

Imane ESSOUFI 	Cécilia BEC
Maxime DENIS 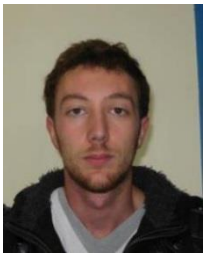	Noé MOREAU
Eloïse PAUVERT 	Pauline COSTE
Mehdi KHELIFI-CHAUMAT 	Rémi CHARMELOT
Agathe JABRE 	Jennifer GIORGI

Personnalités Extérieures	
Jean-François CROS (HCL)	
Claude DUSSART	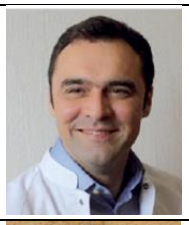
Catherine LADAVIERE (CNRS)	
Christophe NOUGIER (CEPH)	
Véronique NOURI (Syndicat des pharmaciens du Rhône)	
Anne PELLET (Région)	
Christine PIVOT (CEPH)	

Bernard POGGI (Section G CNOP)	
Anne-Sophie ROBIN-MALACHANE (CROP)	
Florence SOLARI (INSERM)	
Khalil TAOUBI (Boiron)	
Jacques VOLCKMANN (AFIPRAL)	

Geneviève FIORASO : « Il n'y a pas de miracle en matière de financement des universités »

EDUCPROS *Aurore Abdoul-Maninroudine* | Publié le 11.05.2017 à 17H10

Geneviève Fioraso, ancienne ministre et secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. // © Bruno Moyen

Alors que l'heure du bilan du quinquennat Hollande a sonné, Geneviève Fioraso revient, deux ans après sa sortie du gouvernement, sur les critiques à l'encontre des Comue et le manque de moyens des universités.

Ministre puis secrétaire d'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 2012 à 2015, vous avez fait adopter la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013. Quels étaient vos objectifs et quel bilan faites-vous de l'action menée sous ce quinquennat, deux ans après votre départ ?

Ma priorité a toujours été les conditions de vie des étudiants, ce qui n'a pas forcément fait l'unanimité. Par rapport à cet objectif, nous n'avons pas à rougir du bilan de ce quinquennat.

Je tenais à m'occuper des bacheliers technologiques et professionnels, souvent issus d'un milieu modeste, qui échouent massivement en licence par rapport aux bacheliers généraux, en intervenant en amont sur leur orientation. **Nous avons réussi à augmenter de 11 %** leur accès en STS et en IUT **:** ce n'est pas suffisant car ils représentent 50 % des bacheliers et cette orientation prioritaire doit être amplifiée.

Nous avons aussi relancé le plan Campus, qui était en panne à cause de la procédure imposée des PPP [partenariats public-privé], ce qui a eu un impact sur la rénovation des campus et les conditions de vie des étudiants : **42.000 logements étudiants de plus seront construits d'ici à la fin de 2018**, un chiffre jamais atteint. De plus, **550 millions d'euros** ont été dégagés pour les bourses à destination des étudiants les plus défavorisés mais aussi issus du bas des classes moyennes.

Nous avons enfin favorisé une pédagogie nouvelle, avec les Mooc, les amphis inversés, les espaces de coworking, et nous avons simplifié l'offre de formation pour les étudiants, leurs familles et leurs futurs employeurs. Ce n'était pas si facile de passer de 5.000 intitulés de masters à 250 : nous l'avons fait, en concertation.

Malgré ces mesures, le fond du problème soulevé par les syndicats et la CPU [Conférence des présidents d'université] reste le manque de moyens des universités pourtant confrontées à un afflux massif d'étudiants. L'augmentation du budget de l'ESR sur le quinquennat semble peu de chose en comparaison avec ce que préconise le livre blanc : 1 milliard d'euros supplémentaire par an...

L'afflux d'étudiants à l'université est positif : cela prouve la confiance. Il a été compensé dans les budgets 2016 et surtout 2017. Dans un contexte financier très contraint, de 2012 à 2015, je me suis battue pour avoir un budget en constante

augmentation, même si cela restait insuffisant. Thierry Mandon a fait de même. Le dernier budget, pour 2017, a bénéficié d'une augmentation globale de 850 millions d'euros, qui a largement bénéficié aux universités, moins à certains organismes de recherche qui en ont aussi besoin.

Bien entendu, **un milliard d'euros supplémentaire pour le budget global de l'ESR serait bienvenu, mais il n'y a pas de miracle possible.** Les moyens, c'est soit l'État, avec les contraintes que l'on connaît, soit les entreprises, soit les étudiants via les frais d'inscription. On devrait d'ailleurs revoir la possibilité d'une **augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers hors Union européenne,** surtout à partir du master, mais cette proposition se heurte à de nombreuses résistances que j'ai pu mesurer.

On ne perd pas son âme en travaillant avec des entreprises.

Il est également aberrant de constater que les universités ne bénéficient que de 4 % des 24 milliards de la formation continue. Il faut enfin développer les partenariats avec le privé. **On ne perd pas son âme en travaillant avec des entreprises.** Personne n'imagine en Allemagne ou aux États-Unis, où les partenariats sont plus nombreux qu'en France, que cela influence le contenu académique. Le problème, c'est que ce sont deux mondes qui s'ignorent encore trop. Pourtant, cela faciliterait aussi l'insertion professionnelle des étudiants.

Avez-vous des regrets sur les Comue ? Elles font aujourd'hui l'objet de vives critiques, la plupart des acteurs dénonçant leur trop grande rigidité et le temps passé sur les statuts au détriment des projets...

L'objectif de la loi était de faire en sorte que les gens se parlent sur un même site pour définir une stratégie commune en matière d'ESR. Une grande liberté était laissée aux acteurs – Comue, fusions, associations – en fonction des spécificités du site.

Le CGI pose un problème de démocratie.

Cette politique de regroupements, je trouve qu'elle a plutôt bien fonctionné, surtout dans les régions, car tout est plus compliqué en Île-de-France. **Si les discussions ont été longues, c'est parce que les acteurs ne se parlaient pas auparavant** et qu'ils font l'apprentissage de la prise de décision collective et du partenariat de site. Avec trois ans de recul, **il faut sûrement simplifier certaines instances** qui, à l'usage, paraissent trop lourdes : cela doit se faire sur le terrain, en concertation et à l'initiative des acteurs eux-mêmes.

J'aimerais par ailleurs souligner l'ironie de la situation. Aujourd'hui, certains demandent à bénéficier de dérogations pour obtenir le statut de grand établissement, alors qu'en 2013 la demande de suppression de cette mesure prévue par le projet de loi avait été unanime. **Il y a donc des évolutions à faciliter, mais sans y passer non plus trop de temps car la gouvernance des universités n'est pas la priorité des Français.** À juste titre, LA priorité, c'est la réussite du parcours des étudiants, leur insertion professionnelle et la qualité de la recherche, source de progrès pour la société.

Quel bilan faites-vous de la politique des investissements d'avenir ?

Par nature, je ne suis pas défavorable aux appels à projets et les PIA ont insufflé une dynamique en identifiant des actions précises (Idex, Idefi, Labex...), même s'ils ont contribué à multiplier les couches de structures nouvelles. Placé directement auprès du Premier ministre, **le CGI (Commissariat général à l'investissement) a eu tendance à développer ses propres règles et structures, en toute autonomie des circuits décisionnels politiques** : cela pose un problème de démocratie.

Vous avez été ministre puis secrétaire d'État. Au vu de cette double expérience, pensez-vous qu'il est nécessaire d'avoir un ministère dédié à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ?

Il est indispensable d'avoir **un ministère dédié à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et, je rajouterai, à l'Innovation**, pour deux raisons essentielles. D'abord parce que le développement des pays, sur le plan économique comme social, s'appuie de plus en plus sur une société de la connaissance, ensuite parce c'est une reconnaissance de l'excellence française en matière de formation comme de recherche dans des domaines aussi divers que la santé, l'économie, les humanités, le spatial...

Il est indispensable d'avoir **un ministère dédié à l'Enseignement supérieur, la Recherche et, je rajouterai, à l'Innovation.**

Le président de la République s'intéressait-il aux universités ?

Oui, mais comme beaucoup de membres du gouvernement et quasiment toute la haute administration publique, il n'a pas été formé à l'université. Ma volonté d'ouvrir la haute fonction publique aux titulaires de thèses universitaires n'a pas rencontré un accueil enthousiaste, c'est peu de le dire, et **j'ai entendu à cette occasion quelques contrevérités affligeantes sur les universités.** Mais il faut persévérer pour avoir des décideurs venant d'horizons et de cultures plus diversifiés.

Quel serait selon vous le profil idéal du futur ministre de l'Enseignement supérieur ?

Cela facilite la tâche d'être issu du milieu universitaire mais il faut aussi avoir une sensibilité particulière à l'innovation, ce qui implique une connaissance du milieu économique et du contexte européen et international. Ce n'est pas évident de trouver quelqu'un qui coche toutes ces cases.

Ce serait bien que ce soit une femme : j'ai mis la parité à tous les étages dans la loi de 2013, mais le plafond de verre est tenace et les résistances sont bien là. Il y a même eu des recours contre la loi, heureusement rejetés, sous prétexte que le vivier ne permettait pas la parité. Pour un milieu qui produit autant d'études sur le genre, c'est navrant. **J'espère que le président Macron aura l'audace de choisir un ou une ministre qui ait une certaine ouverture.**

Aurore Abdoul-Maninroudine | Publié le 11.05.2017 à 17H10

Portrait de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

C'est une première : une présidente d'université, Frédérique Vidal, 53 ans, scientifique a été nommée à la tête du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Source : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24643/la-ministre-et-le-secretaire-d-etat.htm

Elle est la patronne de l'université de Nice Sophia-Antipolis (UNS), depuis 2012 et est désormais ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Frédérique Vidal, originaire de Monaco, intègre le gouvernement d'Edouard Philippe.

Avant d'être nommée ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal était présidente de l'Université de Nice Sophia-Antipolis (UNS), depuis 2012.

Titulaire d'une maîtrise de biochimie à l'Université Nice Sophia-Antipolis, d'un D.E.A. à l'Institut Pasteur, et d'un doctorat à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, elle y est recrutée en tant que maître de conférences en 1995.

Frédérique Vidal était, depuis 2004, professeure des universités en biochimie, biologie moléculaire et cellulaire, à l'UNS.

Elle y a par ailleurs occupé la fonction de directrice adjointe du département des sciences de la vie, de 2007 à 2009, a été nommée assesseur à la recherche auprès du doyen de la faculté, puis directrice du département dès 2009.

Elle était auparavant responsable des stages, puis directrice adjointe du magistère de pharmacologie.

Membre extérieur du conseil scientifique régional de l'Inserm de 1999 à 2003, Frédérique Vidal est membre du jury du master de virologie de l'U.P.M.C.-Paris Diderot-Institut Pasteur depuis 2004. Elle a été coresponsable du projet européen Tempus sur la mise en place du L.M.D. dans les Balkans, de 2006 à 2009.

Frédérique Vidal est par ailleurs chevalier de la Légion d'honneur depuis 2013.

Conseil ISPB du 6 avril 2017

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2017

Points abordés	**Décision(s) prise(s)**	**Suite(s) à donner et/ou date d'effet**
Désignation des 2 personnalités désignées à titre personnel en raison de leur compétence, dont au moins 1 industriel	Trois candidatures ont été reçues : 2 qui ont pu être envoyées à l'avance et une le matin même qui est lue en conseil. Après discussion sur la parité des membres extérieurs, le vote donne les résultats suivants : 35 votants Hélène ROUQUETTE : Industrielle : 18 voix Claude DUSSART : 31 voix Khalil TAOUBI : Industriel : 19 voix 1 abstention La DAJI sera consultée sur la parité au sein du Conseil.	
Questions diverses	Appel à candidature pour : - La présidence du Conseil (une personnalité extérieure du conseil) - Election de membres du conseil au comité prospective : 2 MCU-PH et 2 PU Les candidats doivent adresser une lettre de motivation à la directrice de l'ISPB	Information à transmettre par mail à l'ensemble des membres du Conseil

Relevé de décision rédigé par Christine Vinciguerra –- Patricia Gabriele – Stéphanie Sentis, validé par Bernard Poggi

Conseil ISPB du 13 avril 2017

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017

Point abordé	**Décision(s) prise(s)**	**Suite(s) à donner et/ou date d'effet**
1- Election du Président du Conseil, parmi les personnalités extérieures de l'ISPB et sous la présidence de Bernard Poggi	Candidature de Jacques Volckmann, représentant de l'AFIPRAL. Vote : 35 voix pour, 2 voix contre, 3 blancs, 0 abstention	Mise à jour de la présidence du conseil sur le site de l'ISPB
2- Affectation administrative du Service Commun d'Animalerie de Rockefeller (SCAR) : Charles Dumontet, Guy Mouchiroud	Présentation de la cohérence de piloter les différentes animaleries du site Santé-Est au sein de la SFR. Le transfert administratif est voté à 38 voix (1 vote blanc, 1 abstention)	A transmettre à la SFR et à la DRH, DGS, DGS Santé, DSF…
3- Point d'avancement des travaux menés par les commissions de travail de l'ISPB	Echange avec les présidents des commissions suivantes : commission des personnels, des relations internationales, de formation continue, scientifique, HU et des finances. Les commissions de pédagogie et d'évaluation externes seront entendues lors d'un prochain conseil. Discussion autour de nouveaux axes de travail pour certaines commissions : des lettres de mission seront proposées prochainement au conseil.	Les rapports d'activité des commissions sont déposés sur le site de l'ISPB.
4- Modification du parcours « Approches omiques en Cancérologie » du Master « Biologie du cancer» (Caroline Moyret-Lalle)	Parcours actuel peu attractif, malgré les besoins actuels sur ces nouvelles technologies. Proposition de le modifier en associant dans le parcours l'acquisition de compétences aux données issues des approches à haut débit et à la médecine personnalisée, en éthique / déontologie et sur les aspects médico-économiques. Ce nouveau parcours s'intitulera « Oncologie 3.0 : des approches omiques à la médecine personnalisée en cancérologie ». Proposition adoptée avec 37 voix pour et 1 vote blanc.	A transmettre à la CFVU / DEVU
5- Modification du M1 Ingénierie de la Santé IdS	Suite à la décision de Polytech de fermer le parcours 2 du M1, proposition de revenir à l'ancien schéma du M1, plus cohérent au niveau pédagogique avec - Echange entre le semestre d'automne et de printemps de l'UE « cycle de vie des produits de santé » (9 ECTS) contre les 3 UE « développement durable et responsabilité sociétale, 3ECTS », « gestion de projet, 3ECTS » et « environnement réglementaire des produits de santé, 3 ECTS »	A transmettre à la CFVU / DEVU

	- Evaluation de l'UE « cycle de vie des produits de santé », en contrôle continu intégral (CCD) Proposition votée à l'unanimité	
6- Adoption du compte-rendu du conseil du 16 février	Sous réserve de quelques modifications, adopté à l'unanimité moins une abstention.	A diffuser
7- Désignation des membres du Conseil au comité de Prospective	Après un rappel sur la composition et les missions du comité de prospective, les 4 membres enseignants-chercheurs sont désignés parmi les candidats déclarés : - 2 MCU-PH : Sophie Lancelot et Karim Chikh - 2 PU : Philippe Lawton et Thierry Lomberget Proposition adoptée à 35 voix pour, 2 blancs et une abstention. Les membres extérieurs candidats pour représenter l'officine, la biologie médicale et la pharmacie hospitalière sont respectivement : Anne-Sophie Malachane, Bernard Poggi et Christine Pivot. Désignation adoptée à l'unanimité.	Programmer la prochaine réunion du comité de prospective dans sa nouvelle composition
8-Informations générales et questions diverses	- Christine Vinciguerra informe le conseil de la suite du projet d'expérimentation PACES : le dossier a été examiné par la DGESIP qui demande 3 modifications pour se conformer aux exigences règlementaires (dont la composition du jury) et une recommandation afin de pouvoir accueillir les étudiants dès la fin de L2 Sciences. Après avis de la gouvernance, le projet a été envoyé avec les modifications et la recommandation le 10 avril. On attend maintenant la parution du texte autorisant Lyon 1 à réaliser cette expérimentation. - Un point est également fait sur l'expérimentation de vaccination anti-grippe par les pharmaciens : dans l'attente du texte, la formation des étudiants de 6ème année et des pharmaciens diplômés est prête à être déployée durant les mois de mai et juin. - Christine Vinciguerra annonce que la séance délocalisée de l'Académie Nationale de Pharmacie aura lieu à Lyon les 23 et 24 mars 2018. A cette occasion, la séance de la Conférence des Doyens de facultés de Pharmacie aura également lieu sur Lyon les 22 et 23 mars. Cela sera l'occasion de mettre en avant l'ISPB.	

Fin du conseil : 20h10

Relevé de décision rédigé par Christine Vinciguerra –Stéphanie Sentis- Patricia Gabriele, validé par Bernard Poggi et Jacques Volckmann

Conseil ISPB du 18 Mai 2017

RELEVE DE DECISION DU CONSEIL DU 18 mai 2017

Point abordé	**Décision(s) prise(s)**	**Suite(s) à donner et/ou date d'effet**
1- **Validation des comptes rendus des conseils du 6 avril et du 13 avril**	CR du 6 avril : adopté à l'unanimité CR du 13 avril : adopté à l'unanimité sous réserve d'un ajout.	A diffuser et mettre sur site internet de l'ISPB.
2- **Modifications des modalités de contrôle des connaissances, 1 ère partie (Maxime PERIMONY)**	Présentation des modifications proposées par la commission de pédagogie : - Possibilité d'une épreuve de substitution en cas de rattrapage de TP acceptée mais sans séance de TP organisable - Tolérance de 3 absences injustifiées sur l'ensemble du semestre (toutes UE et UELC confondues) - Ajout sur l'AFGSU : si l'étudiant n'obtient pas ce diplôme par la formation proposée par la faculté, il devrait l'obtenir par un autre moyen - Rattrapage pour les stages d'application : dates limites fixées (fin juillet pour le stage en DGSP3, date de la délibération pour stage DFASP1). Modifications votées à 33 voix pour, 1 abstention.	A transmettre à la CFVU avec la seconde partie qui sera vue au prochain conseil
3- **Modifications des diplômes d'université**	Une seule modification: changement d'intitulé du DU « démarches qualité en officine » en « management de l'officine par la qualité » (responsables: Alexandra Montembault et Audrey Janoly-Dumenil). Ce changement d'intitulé permet de mettre en évidence l'aspect managérial de la qualité du diplôme proposé. Modifications votées à 34 voix pour	A transmettre à la CFVU
4- **Révision des effectifs hospitalo-universitaires, campagne 2018 (Christine VINCIGUERRA)**	Proposition du comité de prospective pour les recrutements en 2018 = remplacement des 3 postes de PU-PH vacants + nomination d'un AHU (sur poste MCU-PH) - PU-PH en Dispositifs Médicaux (poste vacant) - PU-PH en Pharmacologie (poste vacant) - MCU-PH en hématologie cellulaire, avec échange d'un poste PU-PH contre MCU-PH avec Médecine. - MCU-PH en hématologie / hémostase (poste MCU-PH utilisé actuellement en AHU) Les candidats sont identifiés (1 par poste), ils répondent tous aux critères actuels des conseillers des ministres et ont tous passé favorablement l'épreuve du pré-CNU. Proposition adoptée avec 30 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.	Suites à donner avec CCEM (officialisation de l'échange entre Médecine et Pharmacie), HCL et conseillers des ministres
5-Informations générales et questions diverses	- Christine Vinciguerra informe le conseil des nombreux arrêtés et décrets parus durant ces dernières semaines : nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (expérimentation PACES) ; décret relatif à l'expérimentation de l'administration par les	

	pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ; arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine (nous sommes concernés par le DES de Biologie médicale, commun entre Médecin et Pharmacie). Questions diverses : - Notre calendrier universitaire a posé question à la CFVU, dans la mesure où la rédaction pouvait laisser penser que les examens avaient lieu avant la fin des cours. A modifier pour éviter toute incompréhension. - Discussion sur le tirage au sort sur APB pour la PACES : la CFVU a proposé une motion sur son refus d'une telle méthodologie. En pratique, sur Lyon1, les capacités d'accueil sont importantes et ne devraient pas induire un tirage au sort.	

Fin du conseil : 19h

Relevé de décision rédigé par Christine Vinciguerra –Stéphanie Briançon- Patricia Gabriele, validé par Jacques Volckmann

CA UCBL - CFVU UCBL- CR UCBL

Si vous souhaitez consulter les derniers CA et CFVU de l'UCBL :

CA / Site de l'Université Claude Bernard Lyon1
http://www.univ-lyon1.fr
Intranet
Gouvernance
Conseils d'administration
Séances CA

CFVU / Site de l'Université Claude Bernard Lyon1
http://www.univ-lyon1.fr
Intranet
Enseignement
Commission formation et vie universitaire
Séances CFVU

CR / Site de l'Université Claude Bernard Lyon1
http://www.univ-lyon1.fr
Intranet
Recherche
Commission Recherche (ODJ)